

Exposition Agricole de
Bedford



12 au 15 août 2010

Société d'Agriculture de Missisquoi Depuis 1828...

**Auto-Fest
de Bedford**



5 septembre 2010

Printemps 2010.

Il nous fait plaisir de vous inviter à la 182^e édition de l'Exposition agricole de Bedford. Cette année, l'événement se déroulera du 12 au 15 août 2010. Nous travaillons présentement à façonner la programmation idéale pour satisfaire notre clientèle.

Dans le document ci-joint, vous trouverez la liste des prix pour les exposants extérieurs et intérieurs. De plus, vous trouverez un contrat de location, des feuilles d'informations ainsi que les plans des emplacements de kiosques.

Nous souhaitons compter sur votre participation cette année. Soyez assurés que nous sommes là pour répondre à vos besoins. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou des commentaires. Notre Exposition ne peut être un succès sans des partenaires et des exposants de qualité comme vous.

Maude Côté
Secrétaire

p.j. 6

SAM, 16 Philippe-Côté, Bedford, Qc, J0J 1A0

Tél. : (450) 248-2817. Fax : (450) 248-7595

Courriel : expobedford@hotmail.com. Site Internet : www.expobedford.com

Liste de prix

L'électricité et le stationnement (1 voiture par kiosque) sont inclus dans le prix.

→ N'oubliez pas d'appliquer les taxes sur ces prix sur le contrat de location. ←

EXTÉRIEUR		
Type de kiosque	Prix	Nombre de passes journée
Agricole	1 pour 180\$ 2 pour 305\$ 3 pour 430\$	1 terrain : 2 badges 2-3 terrains : 4 badges
Artisanat* et OSBL	115\$	2 badges
Automobiles, VTT, roulottes ou bateaux	205\$	3 badges
Commercial	205\$	2 badges
Fondation	155\$	2 badges
Restaurant	605\$	5 badges
Vitrine de la région (Commercial)	180\$	2 badges

INTÉRIEUR		
Type de kiosque	Prix	Nombre de passes journée
Artisanat* et OSBL	115\$	2 badges
Commercial	255\$	2 badges
Services	230\$	2 badges
Services financiers	355\$	2 badges
Vitrine de la région (Commercial)	205\$	2 badges
Fondation	155\$	2 badges
Agroalimentaire	155\$	2 badges

- * Définition d'un kiosque artisanat : Un kiosque artisanat comprend des articles d'artisanat fabriqués par l'artisan-exposant qui loue le kiosque. (Exemple : Une dame loue un kiosque pour exposer et vendre les créations de fleurs séchées qu'elle a fabriquées de ses propres mains dans son atelier ou dans sa demeure.) Un vendeur de produits d'artisanat qui ne sont pas faits de ses propres mains devient un kiosque commercial.

Informations

1. Heures d'opération et d'installation

Les heures d'opération pour tous les kiosques sont les suivantes :

Jeudi : 13h à 23h; Vendredi et Samedi : 11h à 23h; Dimanche : 11h à 18h

Ces heures doivent être absolument respectées. Nous vous demandons une collaboration particulière pour les heures d'opération du dimanche.

Si vous ne pouvez respecter ces heures d'opération, veuillez nous aviser. Afin d'harmoniser l'apparence générale du pavillon des kiosques intérieurs (éviter d'avoir des kiosques vacants), nous classerons les exposants qui ne pourront venir que pour 1 à 3 jours dans le fond du Pavillon (par exemple aux emplacements #10-12; 21; 28; 37-39). Une pénalité de 25% du prix de location sera également ajoutée au prix de location pour ces exposants.

Les heures d'installation pour tous les kiosques sont les suivantes :

Mardi et Mercredi : 9h à 20h

Votre kiosque doit être installé sans faute pour mercredi 11 août 2010, 20h. La sécurité sera présente sur le terrain le mardi 10 août (en soirée) jusqu'au lundi 16 août (en matinée). Le bâtiment des kiosques intérieurs sera barré ou surveillé du mardi 10 août (en soirée) jusqu'au lundi 16 août (en matinée).

2. Badges pour les exposants

Il y aura une nouvelle procédure pour l'admission au site pour les exposants. Les exposants recevront un badge selon le modèle suivant :

Hauteur du visage :
1" ou 2,5 cm



Ce badge donne accès à une personne au site de l'Exposition. 1 badge = 1 personne = toute la durée de l'Exposition (4 jours). On ne vous remettra pas de bracelet, donc vous n'aurez pas accès aux manèges. Vous pouvez voir sur la liste de prix ci-jointe pour connaître le nombre de badges auquel vous avez droit. La procédure est donc la suivante pour cette année :

À l'envoi de votre contrat, veuillez nous envoyer (soit par la poste ou par courriel) des photos de toutes les personnes qui travailleront dans le kiosque (selon le nombre de badges auquel vous avez droit) et inscrire leur nom derrière les photos (ou dans le nom du fichier électronique). La photo de la personne doit être assez claire pour la reconnaître et la grandeur du visage doit avoir une hauteur minimum de 1" ou 2,5 cm. Nous apprécierions que vous nous les fassiez parvenir le plus tôt possible pour que nous ayons le temps de produire les badges.

Les badges seront disponibles lors de votre arrivée sur le terrain au bureau de la S.A.M. dès le mardi. Vous êtes priés de venir les chercher pour pouvoir les distribuer aux personnes qui s'occuperont de votre kiosque (les badges fournis avec la location du kiosque sont prévus pour vos employés et non à la famille et aux amis).

Si un retard survient et que vous ne pouvez vous rendre à notre bureau avant l'ouverture des billetteries le jeudi midi, vous devez payer l'admission (12\$), on vous remettra un coupon de remboursement et vous serez remboursé lors de votre visite au bureau pour venir chercher vos badges. Nous offrons aussi aux exposants un prix réduit pour les passes supplémentaires :

- Passe d'une journée : 10\$ taxes incluses (pour 1 personne et donne droit à un bracelet), maximum : 4.
- Passe semaine : 32\$ taxes incluses (pour 1 personne par jour pour les 4 jours [la personne peut être différente d'une journée à l'autre] et donne droit à un bracelet).

3. Interdiction de vente de certains produits

Il est interdit de vendre des produits et des accessoires liés au tabac et à la drogue.

4. Délimitation des kiosques

Nous demandons à tous les exposants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de respecter l'espace convenu dans le contrat. Les exposants ne sont pas autorisés à solliciter les gens dans les corridors du Pavillon commercial et artisanal ou sur le terrain de l'Exposition en général, ils doivent respecter les limites visibles de leur emplacement. Les exposants doivent rester derrière leur(s) table(s) de vente.

5. Services offerts par l'Exposition

Nous ne fournissons ni ne louons les chaises, les tables et les rallonges électriques. Ces éléments ne sont pas inclus dans la location d'un kiosque, donc n'oubliez pas de les emporter!

6. Stationnement

AUCUN véhicule ne sera permis sur le terrain pendant l'Exposition (à l'intérieur de la piste de course) à l'exception des livraisons, qui se feront entre 7h et 9h seulement. Tout véhicule stationné sur le terrain après ces heures sera remorqué aux frais du propriétaire. Un stationnement réservé pour les exposants sera disponible à l'arrière de l'aréna. À partir de jeudi, la seule entrée pour les véhicules sera par la rue Marziali, au bout de l'aréna de Bedford. S'il-vous-plaît, avisez vos employés et fournisseurs.

7. Roulottes et tentes

Un nombre limité de sites pour roulottes sont disponibles sur la base de premier arrivé, premier servi. Le coût est de 60\$ (taxes en sus) avec services (électricité, eau, égouts) et 40\$ sans services (taxes en sus).

8. Rabais sur location d'un 2^e kiosque

Nous offrons à tous les exposants qui veulent être à l'intérieur un rabais sur la location d'un 2^e kiosque. Nous vous offrons ce 2^e kiosque à moitié prix de la valeur de votre 1^{er} kiosque. Cette offre est valide dans la limite des espaces disponibles, réservez donc votre 2^e kiosque dès maintenant !

9. Site Internet

Vous pouvez maintenant trouver les informations et les contrats pour la location d'un kiosque à cette adresse Internet : www.expobedford.com/infoskiosques3. N'hésitez pas à visiter notre nouveau site Internet pour trouver toutes sortes d'informations sur l'Exposition agricole de Bedford ! (www.expobedford.com)

10. Restaurants

Si vous opérez une cantine ou une concession alimentaire, il est à noter que nous avons un contrat exclusif avec Coke, donc TOUS les breuvages (incluant l'eau embouteillée et le jus) vendus sur le terrain doivent être achetés de cette compagnie. Coke aura un inventaire réfrigéré sur place. Vous devez aussi être détenteur d'un permis de restauration provincial valide. Nous désirons vous aviser que des représentants du MAPAQ visitent l'Exposition pour fins d'inspection.

11. Esthétisme des kiosques

Des prix seront remis aux plus beaux kiosques de l'Exposition. Selon différentes catégories (agricole, artisanat, commercial, restaurant, service et vitrine de la région), les kiosques vont être jugés selon les critères suivants : l'apparence, l'accueil et le service à la clientèle. Nous vous demandons donc d'accorder une attention particulière à la qualité de présentation de votre kiosque.

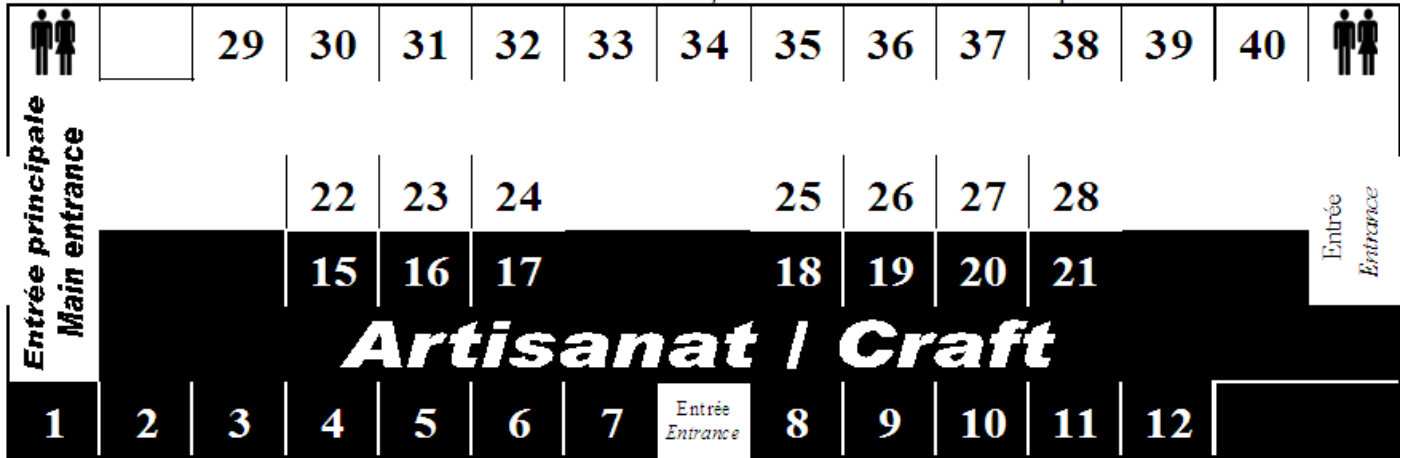
12. Entente avec le journal local

L'Exposition agricole de Bedford a conclu une entente d'exclusivité avec le journal L'Avenir & Des Rivières (dont Élise Fournier en est la représentante) pour la réalisation d'un cahier spécial sur l'Exposition qui paraîtra en juillet prochain. C'en est d'ailleurs le seul cahier autorisé et endossé par l'Exposition, puisque ce cahier permettra à l'Exposition de recevoir une ristourne du journal. Cette redevance permettra de financer en partie l'Exposition agricole de Bedford.

13. Questions, informations et commentaires

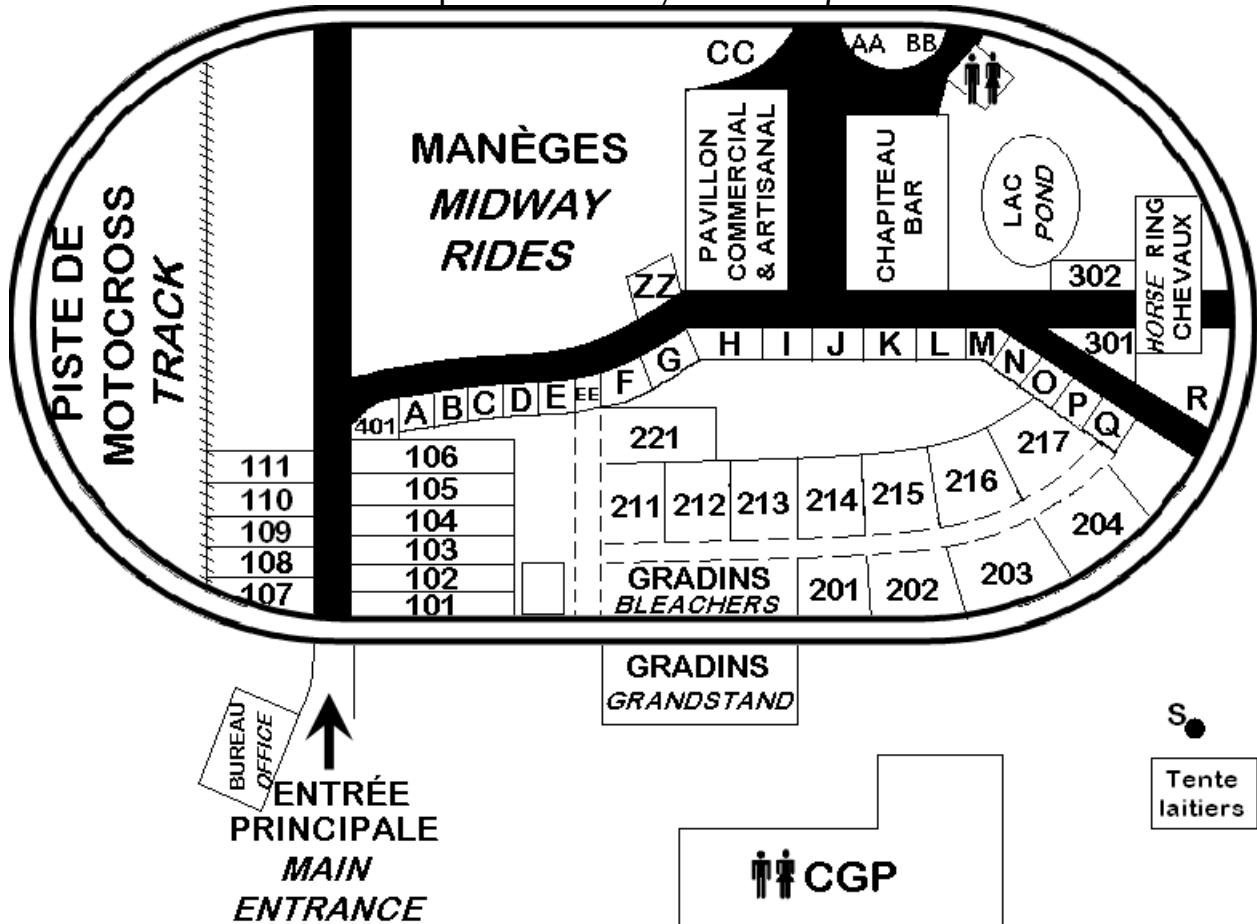
N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute autre information. Nous aimerions aussi recevoir vos commentaires et suggestions.

Kiosques intérieurs / Interior spaces
 Pavillon commercial et artisanal / Commercial and craft pavilion



Dimension des kiosques / Size of spaces : 10' x 10'

Kiosques extérieurs / Exterior spaces



Dimension des kiosques / Size of spaces :

- | | | |
|-------------------------|------------------------|----------------------|
| A-S, EE, ZZ : 20' x 20' | 201-221 : 40' x 70' | 401 : 25' x 45' |
| 101-106 : 20' x 100' | 301 : 97' x 65' x 108' | AA-BB-CC : 20' x 20' |
| 107-111 : 20' x 70' | 302 : 16' x 55' | |

CONTRAT DE LOCATION (FACTURE)



LOCATEUR

La Société d'Agriculture de Missisquoi

16, rue Philippe-Côté, C.P. 530

Bedford, Québec J0J 1A0

Tél. : (450) 248-2817 Fax : (450) 248-7595

TPS : 1006300134

TVQ : 12680925

LOCATAIRE

Nom : _____ Tél. : _____
Adresse : _____ Fax : _____
Ville : _____ Courriel : _____
Code postal : _____ Cellulaire: _____
Personne-contact : _____

Le LOCATEUR loue au LOCATAIRE, pour la durée de l'Exposition agricole de Bedford, du 12 au 15 août 2010 un kiosque Intérieur ou Extérieur, portant le(s) numéro(s) : _____ (LA CONCESSION).

Utilisation pour les fins suivantes : _____ et ne seront utilisés à aucune autre fin.

Veuillez faire une description de TOUS les produits vendus (**Important** – Voir la clause #14 ci-dessous) :

→→→ Obligatoire : Joindre au contrat des photos des produits vendus ou les envoyer par courriel

Au coût de :
\$ _____ TPS \$ _____ TVQ \$ _____ TOTAL \$ _____ (Payez avant le 30 avril 2010)
ou \$ _____ TPS \$ _____ TVQ \$ _____ TOTAL \$ _____ (Payez après le 30 avril 2010)

Le coût inclut _____ badge(s) (voir définition sur les feuilles d'information).

→→→ Obligatoire : Joindre au contrat des photos de toutes les personnes qui travailleront dans le kiosque et inscrire leur nom derrière les photos (voir les spécifications sur les feuilles d'information).

- 01) La SOCIÉTÉ s'engage à fournir l'électricité sur sa ligne principale; toute autre installation ou prolongement devra être fait au frais du LOCATAIRE.
- 02) Le LOCATAIRE s'engage à absorber tous les frais reliés à l'installation de sa CONCESSION.
- 03) Le LOCATAIRE devra présenter son kiosque d'une façon attrayante et s'engage à opérer son commerce dans les lieux occupés pendant les heures de l'Exposition et à **ne pas quitter avant la fermeture**, le dimanche à 18h00.
- 04) La SOCIÉTÉ se dégage de toute responsabilité de vols, dommages, accidents et forces de la nature.
- 05) La SOCIÉTÉ se réserve le droit d'apporter des variations aux dimensions, à la forme et à l'emplacement des lieux loués sans le consentement du LOCATAIRE, et sur demande de la SOCIÉTÉ à cet effet, le LOCATAIRE devra immédiatement, à ses frais, réinstaller ses biens et activités dans un autre lieu nouvellement désigné.
- 06) Le LOCATAIRE ne peut sous-louer tout ou partie de ladite CONCESSION sans le consentement écrit de la SOCIÉTÉ.
- 07) Le LOCATAIRE s'engage à suivre les règlements de la SOCIÉTÉ et à se conformer à toutes lois ou règlements municipaux, provinciaux ou fédéraux.
- 08) Le LOCATAIRE accepte de souscrire et de maintenir en vigueur à ses frais, pendant le terme du présent contrat, une assurance complète de responsabilité civile aux réclamations, portant un montant minimum de deux cent cinquante mille dollars (250,000 \$).
- 09) PRÉSENCE LORS DE L'OUVERTURE : Advenant l'absence, sans avis, du LOCATAIRE à 12h00 le jour de l'ouverture de l'Exposition, le présent contrat sera automatiquement résilié. La SOCIÉTÉ pourra alors immédiatement relouer l'espace prévu sans préjudice à ses droits, à exercer tout recours en dommages et intérêts et, notamment de se prévaloir de la clause pénale au présent contrat. De plus, il n'y aura aucune remise du dépôt.
- 10) CLAUSE PENALE : Au défaut du LOCATAIRE de respecter les engagements consentis, il perdra automatiquement le plein montant de l'acompte pour la présente location sans préjudice à tout autres recours en dommages et intérêts, incluant tous les frais et honoraires professionnels d'avocats nécessaires à ces effets.
- 11) ANNULATION : Ce contrat s'annulera s'il n'est pas retourné et signé, incluant le paiement total avant le **20 juillet 2010**.
- 12) POUR LES CONCESSIONS ALIMENTAIRES : Vous vous engagez de vendre **EXCLUSIVEMENT** les boissons gazeuses, eau et jus du commanditaire majeur de l'Exposition (Coca-Cola) et de s'approvisionner auprès de celui-ci.
- 13) Le LOCATAIRE atteste avoir lu la feuille d'informations que la SOCIÉTÉ lui a envoyée.
- 14) Le LOCATAIRE atteste avoir inscrit dans la section appropriée ci-dessus tous les produits qu'il vendra lors de l'Exposition. Les produits présents dans les kiosques qui n'ont pas été énumérés dans cette section seront retirés de la table de vente. Le LOCATAIRE s'engage à aviser à l'avance la SOCIÉTÉ de l'ajout de produits de vente qui n'ont pas été mentionnés dans la section ci-haut.

Signé à _____, le _____ 2010.
(ville) (date)

Signature

pour: **La Société d'Agriculture de Missisquoi**

S.V.P. FAITES PLUSIEURS CHOIX D'EMPLACEMENTS CAR NOUS
DONNONS PRÉFÉRENCE AUX EXPOSANTS D'ANNÉES ANTÉRIEURES.

1^{ER} : _____ EXTÉRIEUR :

2^E : _____

3^E : _____ INTÉRIEUR :

Veuillez nous retourner ce contrat signé avec votre paiement et nous vous remettrons une copie à votre arrivée à l'Expo.

L'Auto-fest de Bedford

Le 5 septembre 2010



Encore cette année, l'Auto-fest de Bedford présentera son 13^e festival des autos antiques sur le terrain de l'Exposition de Bedford. Plus de 5 000 personnes viennent visiter l'Auto-fest à chaque année.

La location inclut : 2 entrées gratuites

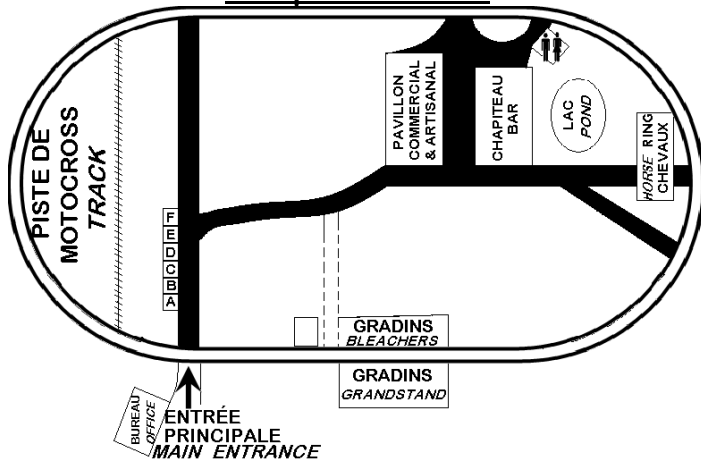
Heures d'installation : de 8 à 9 heures le 5 septembre

Heures d'opération : de 9h à 16h30 le 5 septembre

Informations :

- ♦ Les chaises, tables, rallonges électriques ne sont pas incluses dans la location du kiosque, donc n'oubliez pas de les emporter!
- ♦ Il n'y a pas de réservation d'emplacement à l'avance. Le premier arrivé le 5 septembre est le premier servi.
- ♦ L'artisanat ne peut être qu'à l'intérieur. Note : Les plans ci-dessous sont à titre indicatif seulement, ils peuvent être sujets à changements.

Kiosques extérieurs



Dimension des kiosques extérieurs :
#A à F : 20' x 20'

Kiosques intérieurs

Pavillon commercial et artisanal

Entrée principale Main Entrance	☺☺								
		10	9	8					
									7
									6
	1	2	3	4	5				

Dimension des kiosques intérieurs :
#1 à 10 : 10' x 10'

Pour vous inscrire, complétez cette partie et retournez-la à l'adresse suivante :
Société d'Agriculture de Missisquoi, 16 Philippe-Côté, Bedford, Québec, J0J 1A0

Nom de l'entreprise : _____

Personne-contact : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Télocopieur : _____

Description des produits vendus : _____

Je voudrais réserver kiosque(s) à l'intérieur au coût de 25\$ plus taxes (28,22\$) chacun.

Je voudrais réserver kiosque(s) à l'extérieur au coût de 25\$ plus taxes (28,22\$) chacun.

J'ai inclus un chèque au nom de la S.A.M.